

PROTOCOLE D'ACCORD POUR L'ANNEE 2012

L'HÔPITAL DU VALAIS (RSV-GNW)

et

Les SYNDICATS PARTENAIRES

Syndicats chrétiens interprofessionnels du Valais (SCIV/SCT)
Syndicat suisse des services publics (SSP/VPOD)
SYNA

Les soussignés, représentants de l'HÔPITAL DU VALAIS (RSV-GNW) et des SYNDICATS PARTENAIRES, conviennent ce qui suit :

Convention collective de travail

La convention collective de travail, en vigueur jusqu'au 31.12.2011, est reconduite pour une année avec des adaptations convenues entre les deux parties.

Adaptations salariales

La masse salariale pour l'ensemble du personnel soumis à la CCT est augmentée d'environ 1.8% répartie comme suit :

- **Parts d'expérience**

Il est accordé à l'ensemble du personnel l'intégralité des parts d'expérience au 1^{er} janvier 2012, selon la grille salariale faisant partie intégrante de la CCT (soit environ 1.3% de la masse salariale).

- **Revalorisation salariale**

L'ensemble du personnel soumis à la CCT perçoit une revalorisation salariale de 0.2%, appliquée sur la grille salariale (faisant partie intégrante de la CCT) dès le 1^{er} janvier 2012.

- **Versement exceptionnel**

Un montant exceptionnel et unique de Fr. 200.- (Fr. 100.- pour les temps partiels de moins de 51%) est versé pour les collaboratrices et les collaborateurs ayant atteint le maximum des parts d'expérience et ne bénéficiant pas, pour l'année 2012, d'une augmentation liée à l'ancienneté.

- **Reconnaissance d'une part d'expérience annuelle pour les employés occupés à moins de 45%**

A partir du 1^{er} janvier 2012, le personnel soumis à la CCT, travaillant à un taux d'activité de moins de 45%, perçoit une part d'expérience annuelle intégrale, indépendamment du taux d'activité.

- **Adaptation des indemnités de travail**

L'indemnité pour le travail du soir et de nuit, du personnel soumis à la CCT, est augmentée de Fr. 6.- à Fr. 6.50.

- **Formation continue et perfectionnement professionnel**

L'Hôpital du Valais continue à donner un signal important à la formation et augmente le montant attribué à la formation continue et au perfectionnement de Fr. 550'000.- pour l'année 2012 (0.2% de la masse salariale).

Le travail entrepris en lien avec l'analyse du processus, l'organisation et le financement de la formation continue et du perfectionnement se poursuit en étroite collaboration avec les partenaires sociaux.

Autres décisions

a) Garde d'enfants malades et/ou accidentés (renouvellement)

L'Hôpital du Valais reconduit le protocole d'accord avec la Croix-Rouge pour la garde d'enfants malades et/ou accidentés à raison de 30 heures de garde par enfant et par an. Un nouvel accord a été conclu entre l'Hôpital du Valais et la Croix-Rouge du canton de Vaud, dès le 1.1.2012. Cet accord permet aux employés de l'Hôpital du Valais domicilié au canton de Vaud, de profiter également des prestations de la Croix-Rouge pour la garde d'enfants malades et/ou accidentés à raison de 30 heures de garde par enfant et par an.

b) Gestion des absences de longue durée

L'Hôpital du Valais s'engage à mettre en œuvre le concept de la gestion des absences de longue durée dans le but d'apporter un soutien adéquat aux collaborateurs atteints dans leur santé et leur donner, dans la mesure des possibilités, une opportunité de réinsertion professionnelle.

c) Création d'une commission de classification

L'Hôpital du Valais, ensemble avec les partenaires sociaux, constituent une commission de classification, dans le but d'analyser et de proposer le classement des fonctions de même que le classement d'éventuelles nouvelles fonctions dans le cadre des moyens à disposition.

d) Création d'un fonds de soutien

L'Hôpital du Valais crée un fonds de soutien de Fr. 100'000.-, dans le but d'apporter son aide aux collaborateurs se trouvant en situation critique. Ce fonds est géré en étroite collaboration avec les partenaires sociaux.

Climat constructif lors des débats

L'Hôpital du Valais et les syndicats partenaires soulignent le climat constructif qui a prévalu durant les débats sur la convention collective de travail, la politique salariale et sociale. Ils se déclarent satisfaits des conclusions. Ils conviennent également de tout entreprendre pour que l'environnement de travail des collaboratrices et collaborateurs de l'Hôpital du Valais reste attractif et ce dans le but de favoriser une prise en charge performante et de qualité de la population valaisanne.

Ainsi fait à Sion, le 20 décembre 2011

Hôpital du Valais (RSV-GNW)



Dr Raymond Pernet
Président du Conseil
d'administration



Dietmar Michlig
Directeur général



Gilbert Briand
Chef des ressources humaines

Les syndicats partenaires

Syndicats chrétiens interprofessionnels du Valais (SCIV/SCT)



Bertrand Zufferey
Secrétaire général

Syna syndicat



Daniela Pollinger Diovisalvi
Secrétaire régionale

Syndicat Suisse des Services Publics (SSP/VPOD)

Beatriz Rosende Carobbio
Secrétaire centrale



Nathalie D'Aoust-Ribordy
Secrétaire régionale

